















































































































## SERMENT D'HIPPOCRATE

Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés. Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque.

## SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des Maîtres de cette FACULTE et de mes chers CONDISCIPLES, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'Honneur et de la Probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent et je n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes MAÎTRES, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les HOMMES m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'OPPROBRE et méprisé de mes confrères si j'y manque.

**ATTANASIO Maylis, Christiane, Louise**

**Etat des lieux des facteurs favorisant et des freins à la poursuite de  
l'allaitement maternel à la reprise du travail**

*Une étude observationnelle menée dans le Puy de Dôme.*

TH Médecine - Clermont-Ferrand - 2018

**RÉSUMÉ**

**Contexte.** L'Organisation Mondiale de la Santé recommande un allaitement maternel exclusif (AME) pendant 6 mois. L'objectif de l'étude était d'identifier les facteurs facilitant et freinant la poursuite de l'AME.

**Méthodes.** Etude transversale descriptive quali-quantitative menée aux cabinets de médecins généralistes et pédiatres du Puy-de-dôme (PdD). Étaient incluses les femmes résidant dans le PdD, ayant repris leur travail et allaitant de façon exclusive ou mixte un enfant ayant 4 à 9 mois révolus. Les critères sociologiques, la prévalence de l'AME et les facteurs facilitant et freinant la poursuite de l'AME à la reprise du travail étaient étudiés.

**Résultats.** Quarante femmes ont été recrutées, âgées de 31,8 ans en moyenne, citadines, ayant un enfant et un niveau supérieur à Bac+2. Les catégories socio-professionnelles majoritairement représentées étaient les cadres et employées travaillant moins de 35 heures ou entre 36-48 heures. La prévalence de l'AME supérieure à 4 mois était de 80 % et concernait les cadres et employés flexibles dans leur temps de travail, ayant deux enfants ou plus. Le choix initial du type d'allaitement n'était pas influencé par l'anticipation de la reprise du travail ( $p = 0,004$ ). Les difficultés rencontrées étaient le manque de temps au travail, une production de lait insuffisante, une pièce inadaptée au tirage, à la conservation et au stockage du lait. Les femmes anticipaient la reprise du travail en réalisant des provisions de lait au congélateur, elles allaitaient à volonté aux moments opportuns, tiraient leur lait pendant leurs pauses, diversifiaient précocement leur enfant et sollicitaient l'aide du père.

**Conclusion.** Bien que la prévalence de l'AME dans le PdD soit surestimée dans cette étude, la motivation initiale des femmes conditionnerait la durée totale de l'AME. L'environnement professionnel, l'information médicale et la prolongation du congé maternité joueraient un rôle important dans la poursuite de l'AME.

**MOTS-CLÉS :** Allaitement maternel. Allaitement maternel exclusif. Retour au travail. Médecins Généralistes. Pédiatres.

**JURY :**

Président :

Monsieur Gilles CLEMENT, Professeur, Faculté de médecine de Clermont-Ferrand

Membres :

Monsieur André LABBÉ, Professeur, Faculté de médecine de Clermont-Ferrand

Monsieur Frédéric DUTHEIL, Professeur, Faculté de médecine de Clermont-Ferrand

Madame Christelle GROBOST, Docteur, Faculté de médecine de Clermont-Ferrand

Madame Aurélie CABAILLOT, Docteur, Faculté de médecine de Clermont-Ferrand

**DATE DE SOUTENANCE :** Lundi 22 octobre 2018